



## **DECISION DU MAIRE : AM\_030\_2025**

Prise en vertu de l'article L.5217-10-6 du code général des collectivités territoriales

### **Tarifs de vente de produits lors de la manifestation communale - Blangy en fête le 13 septembre 2025**

Le Maire de la commune de Blangy sur Bresle,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités,

Vu la délibération n°2020\_042 relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal - alinéa 2,

Vu la délibération du 14 janvier 1998 créant la régie de recettes municipale,

Vu les arrêtés modificatifs de cette régie en date du 22 septembre 2020 et du 15 septembre 2015,

Vu la délibération n°2018/52, élargissant l'objet de la régie afin de pouvoir encaisser les produits des manifestations suivantes : spectacles, voyages, animations culturelles,

Considérant l'organisation de la manifestation culturelle dans le cadre de Blangy en fête le 13 septembre 2025,

### **DECIDE**

**Article 1** : Les tarifs de vente pour les produits suivants sont appliqués :

<b>Objet</b>	<b>Tarif à l'unité</b>
Repas Adulte	10 €
Repas enfant	5 €
Ice Tea, Coca Cola, Orangina	2 €
Eau 0.50 cl	1 €
Café	1 €
Bière simple pression	2.50 €
Bière "Ruby" pression	3 €
Cidre pression	2 €
Bouteille de Pétillant Volner	10 €
Verre de Kir	2 €
Verre de vin rosé	2 €
Bouteille de vin rosé	8 €

**Article 2** : La recette sera imputée sur les crédits budgétaires de la commune.

**Article 3** : Expédition de la présente décision sera adressée par voie dématérialisée à la préfecture de Seine-Maritime. Conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Fait à Blangy sur Bresle, le 18 juillet 2025

Le Maire, Eric ARNOUX



Date de transmission de l'acte: 18/07/2025

Date de réception de l'AR: 18/07/2025

076-217601012-AM\_030\_2025-AR

AGEDI

Le  
- c  
- i  
ré  
rec

peuvent être formulés devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa  
peut également être formulé à l'encontre de cette décision. Dans ce cas, ce dernier proroge le délai de  
antérieurement.